

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julien Gilbert

<https://www.cadre21.org/membres/1999fdd98419a979fd2d27a6>

Date d'obtention : 2022-11-18 17:58:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Traiter rapidement une situation de sextos avec mes élèves.
- Traitement clair et structuré de la démarche d'intervention.
- La trousse SEXTO Limite les dégâts et rassure les parents et élèves concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Avoir une démarche d'intervention claire et précise lors de ces situation afin de limiter la propagation des images.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne jamais consulter les appareils des élèves pouvant contenir les photos divulguées (pornographie juvénile).